



Montreuil, le 29 juin 2018

M. Benjamin RAIGNEAU
DRH du GPF
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Une DCI a été déposée le 20 juin dernier, pour laquelle une réunion de concertation s'est tenue le 22 juin dernier. A l'issue de cette réunion, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose un préavis de grève couvrant la période du jeudi 05 juillet 2018 à 20h00 au dimanche 08 juillet à 07h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agents du Groupe Public Ferroviaire et ceux appelés à les remplacer et porte sur les points suivants

- Demande d'un engagement ferme de la part de la direction pour inclure dans l'agenda social les sujets portés par les Organisations Syndicales lors des différentes DCI de ces dernières semaines ;
- Mise en place d'instances de proximité pour assurer une représentation du personnel permettant de répondre aux préoccupations des cheminots au plus près des sites de production, y compris en termes de santé et de sécurité au travail ;
- Un découpage des CSE sur un périmètre géographique de proximité et cohérent entre EPIC ;
- La mise en place d'instances territoriales inter-EPIC pour traiter notamment de la question de l'emploi et de l'organisation de la production au plus près des bassins d'emploi ;
- Arrêt des sanctions liées au conflit social en cours.

Dans l'attente d'être reçus, pour engager de réelles négociations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Laurent BRUN
Secrétaire Général



